

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230620-70-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

N° 70/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 juin
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 juin

Objet de la délibération :

Secrétariat mutualisé :
nouvelles conventions pour les
associations foncières

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	15
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	77

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 20 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le vingt juin,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la Saline Royale d'Arc et Senans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLLOT à Jean-Claude STADELMANN, Gérard COULET à Franck COLLINET, Vanessa DORDOR à Isabelle GUILLAME, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Marie-Christine LEGAIN à Jean-Marc CARGNINO, Jean-Michel LIEVREMONT à Claude CURIE, Pierre MAIRE à Félix CHOPARD, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Daniel PERNIN à Jean-Claude GRENIER, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT, Angèle PRILLARD à Christophe FAIVRE-PIERRET, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE
Procuration	
Suppléé(e)s	Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT
Excusé(e)	Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Serge MONNET, Gérard MOUGIN, Laëtitia ROGNON
Absent(e)s	Christine BREUILLLOT, Claude CHATELAIN, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Maxime GROSHENRY, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Emmanuel CRETIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le secrétariat mutualisé existe depuis 25 ans sur le plateau d'Amancey. C'est un service mutualisé de type service commun au sens de l'article L5211-4-2 du CGCT. Il propose aux collectivités membres du service (17 communes, 6 syndicats et 12 associations foncières) la gestion de leur comptabilité/budget, des Ressources Humaines, la facturation de l'eau et de l'assainissement et la gestion du secrétariat et des élections.

Considérant que les associations foncières doivent aujourd'hui justifier leur facture annuelle par la signature d'une convention,

Un forfait de 150 € annuel sera facturé à chacune d'elle complété par une facturation au temps passé (10h00 pour une AF sans appel à participations et 12h00 pour une AF avec appel à participations) selon masse salariale annuelle.

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité autorise le Président à signer ces conventions.

Fait et délibéré en séance, le 20.06.2023
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président